Image not found or type unknown

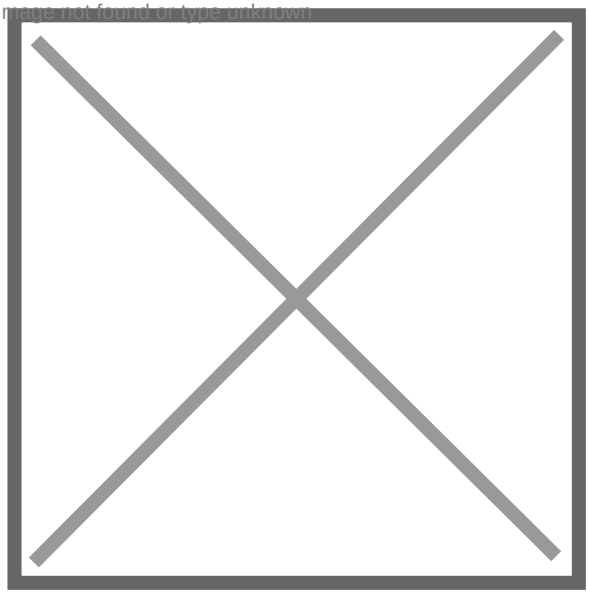

Travail acharné non remunéré...

Par **modjo**, le **10/03/2009** à **19:14**

Bonjour,

Cela fait 9 mois que je suis vendeur en CDI 35h dans une entreprise de commerce de détails non alimentaire assez connu, celle-ci possédant un certain nombre de magasin partout en France.

En décembre mon RR m'a transféré dans un magasin afin de déceler tous les problèmes lié à ce magasin et son responsable. Depuis, j'ai été chargé de remettre sur pied ce magasin, et ce, suite à un inventaire catastrophique.

Je fais depuis ma présence dans ce magasin, des semaine de 39h avec un contrat de 35h. Soit 4 heures supp. par semaines...

Cela fait désormais 4 mois que je fais le travail d'un responsable de magasin avec toujours un statut de vendeur. Pratiquement tous les mois, j'ai 200 € de notes de frais qui doivent m'être remboursé chaque fin de mois et que ce n'est pas toujours fait.
Suite à l'inventaire auquel j'ai fait allusion plus haut, mon responsable m'a "menacé" en me disant "Je ne vous pardonnerais aucune erreur quelle qu'elle soit".
Et ce après que j'ai passé ma semaine complète sans jour de repos en totalisant **pas moins de 20,5 heures supplémentaires** en une semaine qui ne me sont pas payé.
Depuis mon embauche (Soit 9 mois), je totalise 130h supplémentaire. Celles-ci me sont pas payé et la prise de récupération se montre quasiment impossible lorsque je laisse entendre que j'arrive a bout.
De plus, le RR me laisse entendre depuis plusieurs mois une éventuelle évolution dans la hiérarchie me concernant en faisant énormément de sous entendus.

En dehors de ce magasin d'autre me harcèle pour avoir fait ce qu'on m'a demandé : montrer

les resultats d'une mauvaise gestion de ce magasin. Le RR refusant de prendre ses responsabilités et de faire le "ola" sur la situation.

En ce moment, l'entreprise est en pleine négociations avec le responsable "officiel" actuel afin de le congédier.

A noter que je n'ai toujours pas passé ma visite médicale. Et que les conditions de travail sont lamentables :
Sanitaire quasi inaccessible, magasin ne faisant que 35 mètres carré avec une réserve équivalente au placard de ma chambre...
Le RR me reprochant une surface encombré alors qu'on a nulle part ou mettre la marchandise reçue, la réserve étant... bien trop petite.

Quels recourt ai-je en cas de démission de ma part ? Sans démission ?
Comment me faire payer mes heures supplémentaires effectuées à la limite du légal ?
Démissionner ou faire pression ? Faire pression avec quoi ?
Que faire ?

Merci d'avance

Par **milou**, le **11/03/2009** à **08:05**

Bonjour,

Je vous conseille d'envoyer un courrier recommandé avec A.R à votre patron qui fera le détail de tous les griefs que vous avancez.
Sommez ainsi votre hiérarchie de faire le nécessaire pour régulariser la situation et vous permettre de travailler sereinement, sous peine de quoi vous serez contraint de prendre acte de la rupture de votre contrat de travail aux torts de votre employeur.
Rapprochez-vous des représentants du personnel de votre entreprise s'ils existent (DP, CHSCT). Vous avez également la possibilité d'alerter l'inspection du travail sur vos conditions de travail.

Bon courage tenez-nous au courant.

Par **modjo**, le **12/03/2009** à **07:41**

Merci pour votre réponse.
Je dois rencontrer mon Responsable aujourd'hui afin de discuter de la situation actuelle.
Je vous tiens informé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés